

## **ANNEX III**

### **Statement by Belgian Notary**

...  
Application for recognition as EUPF

**ATTESTATION**

Le soussigné, Maître [REDACTED] Notaire associé de résidence à Bruxelles, certifie, en application de l'article 15,2 du Règlement n°1141/2014 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 relatif au statut et au financement des partis politiques européens et des fondations politiques européennes,

Que l'assemblée générale de l'association sans but lucratif «Centre Maurits Coppieters», en abrégé «CMC», ayant son siège à 1000 Bruxelles, Rue de la Pépinière, 1, inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles (section francophone) sous le numéro 0892.342.491, a décidé de convertir l'association en une fondation politique européenne sous la condition suspensive de la décision de l'Autorité (telle que définie dans le Règlement n°1141/2014 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 relatif au statut et au financement des partis politiques européens et des fondations politiques européennes (« le Règlement »)) d'enregistrer l'association comme une fondation politique européenne en application de l'article 9 du Règlement, et que les statuts sont conformes au droit applicable visé à l'article 14, paragraphe 2, premier alinéa du règlement précité.

Fait à Bruxelles, le 22 août 2017

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
Notaire associé [REDACTED]  
[REDACTED]

